

Association La Valencienne
p.a. Léo Cerone
Av. Morges 141
1004 Lausanne
valencienne2022@gmail.com

Lausanne, le 9 juin 2026

Secrétariat de la Commission des pétitions
p.a. Secrétariat du Conseil communal
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1001 Lausanne

Concerné : Pétition intitulée «Pour une Valencienne par et pour ses usagers et ses usagères : autogérée, solidaire et sans condition d'accès !»

Mesdames, Messieurs,

Au nom de notre association, de son collectif qu'elle représente en tant que seule mission stipulée dans ses statuts, et de la faïtière (ca'Faïtière) dont elle est membre aux côtés de trois autres associations du quartier, nous souhaitons, une fois de plus, rappeler que les usagers et les usagères du lieu-dit *La Valencienne* n'ont pas été entendus dans le cadre du processus qui a visé à remettre la gestion de cet espace socioculturel à une seconde faïtière (FASSV) apparue début 2026 et qui suit, selon nous, des buts opposés à ceux affichés publiquement.

La FASSV, en charge de la gestion du site pour 2026 et 2027 ne représente à nos yeux qu'une minorité d'habitants et habitantes du quartier, contrairement à notre collectif, et plus largement à notre faïtière, qui, par le nombre et la qualité de ses membres, serait plus légitime à faire vivre le site en prenant en considération les besoins et les aspirations des personnes déjà présentes sur place. Cette pétition vise à faire valoir toutes ces voix qui n'ont pas été entendues.

Ceci pose des questions sur les critères utilisés par le Service de M. Payot pour sélectionner la FASSV, questions non résolues à ce jour malgré une interpellation urgente au Conseil communal et des résolutions pour davantage de transparence dans le processus de «mise au concours». Plus généralement, cela soulève des interrogations quant aux priorités de la Municipalité de Lausanne à l'égard de ses quartiers : assume-t-elle son ingérence toujours plus grande sur les formes d'organisations que peuvent prendre les différentes façons de «faire collectif» et de s'investir pour son quartier ? Assume-t-elle les logiques de contrôle et de normalisation qu'elles déploie dans l'espace public en remettant en question des initiatives et des démarches partant du bas, de la population et/ou des professionnels du domaine social ?

En «plaçant» la FASSV aux commandes de la Valencienne, le Service de M. Payot, et la Municipalité qui le soutient, agit en contradiction avec son discours en faveur de la participation, de l'inclusion, du vivre-ensemble, de la solidarité et de l'écologie : elle encourage ici au contraire «des logiques d'entreprise (même «associative»), de rentabilité, de consommation, de standardisation des usages» qui prévalent de plus en plus sur tout le territoire lausannois.

Notre collectif, son association et sa ca'Faïtière proposent une autre voie : pour tenter de dynamiser le cadre de pensée «entrepreneuriale» et dépasser les réflexes de l'entre-soi (de classe comme de communauté) à travers la libre association et l'accueil inconditionnel, l'effort d'attention à l'égard de la représentativité et les possibilités concrètes, à travers un lieu physique, de mises en lien à l'échelle d'un quartier.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre nouvelle pétition.

Léo Cerone pour l'association de la Valencienne



Annexe : copie de la pétition susmentionnée

Pétition lancée par le collectif de la Valencienne (printemps 2026)

B

**Pour une Valencienne par et pour ses usagers et ses usagères :
autogérée, solidaire et sans condition d'accès !**

Par ma signature, j'exprime mon incompréhension face au processus qui a mené la Ville à confier la Valencienne à la FASSV et à exclure le collectif de la Valencienne. Je déplore le manque de transparence et d'objectivité qui remet en question la légitimité du projet choisi.

Par ma signature, je fais part à la Ville de Lausanne de mon désaccord avec le projet porté par la FASSV, que ce soit avec les dispositions réglementaires qu'elle impose, les aménagements qu'elle prévoit sur le site, l'ambiance générale qu'elle promeut à la Valencienne et demande de revenir sans délai au modèle autogéré qui a prévalu entre 2021 et 2024, porté par le collectif de la Valencienne.

Par ma signature, je demande à la Ville de Lausanne qu'elle prenne en compte les avis des professionnel.les de l'animation socioculturelle, professeur.es, élu.es et chercheur.euses qui se sont mobilisé.es en faveur de la démarche du collectif de la Valencienne et du principe d'inconditionnalité de l'accueil qu'il défend. J'attends de la Ville qu'elle intègre l'équipe FASL du quartier à la co-construction d'un projet fédérateur en lui fournissant les moyens nécessaires.

Par ma signature enfin, je souhaite que la Valencienne reste un lieu de quartier extrait des logiques d'entreprise (même « associative »), de rentabilité, de consommation, de standardisation des usages qui prévalent partout ailleurs à Lausanne. Je souhaite que la Valencienne reste un lieu de liberté, de spontanéité, de « mélange » social et de faire-ensemble.